



**NOTE
SYNTHETIQUE
COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

Service Petite Enfance

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M 14. Ce budget est élaboré pour permettre aux services Multi-Accueil, Relais Assistantes Maternelles et Lieu d'Accueil Enfants Parents de fonctionner. Il porte les frais de fonctionnement et de petits investissements. Les investissements plus importants, généralement liés à la construction de la Maison de la Petite Enfance sont financés par le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
011	Charges à caractère général	50 060,00	37 616,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	289 000,00	283 405,68
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	3 483,05
67	Charges exceptionnelles	1 110,00	958,37
68	Amortissement	2 690,00	2 669,15
TOTAL		346 860,00	328 132,87
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
70	Produits des services et divers	122 000,00	125 644,82
74	Dotations et participations	48 000,00	49 633,84
75	Autres produits de gestion courante	170 860,00	140 280,51
77	Produits exceptionnels	6 000,00	12 573,70
TOTAL		346 860,00	328 132,87

1.2 Les dépenses

Pour les charges à caractère général, la dépense s'élève à 25 864,36 € pour le Multi-Accueil et à 11 752,26 € pour le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Sur les 37 616,62 €, plus de 10 000 € sont dépensés pour les énergies, l'eau et l'assainissement. Le Multi-Accueil, contrairement au Relais Assistantes Maternelles et au Lieu d'Accueil Enfants Parents, supporte les dépenses pour l'hygiène et les repas des enfants gardés. Cela représente près de 10 000 € de dépense. Les contrats de prestations de services, tant pour la supervision du RAM / LAEP que pour le suivi d'équipe du Multi-Accueil et la réalisation du Printemps de la Petite Enfance conduisent à une dépense proche de 5 000 €. De plus, la Communauté de Communes de Noblat a investi, pour une journée de formation spécifique aux agents de la crèche, plus de 1 700 €.

Les frais de ressources humaines sont réellement supportés par le budget principal et sont remboursées par ce budget annexe. Ils se répartissent comme suit : 43 698,82 € pour le RAM / LAEP et 239 706,86 € pour le Multi-Accueil.

Au titre des charges de gestion courante, il a été annulé pour 1 364,53 € de recettes liées aux frais de garde au Multi-Accueil et il a été versé une subvention de 2 118,52 € au SIVU Cadichon.

En 2015, une charge exceptionnelle de 958,37 € a été enregistrée. Il s'agit d'un trop versé de subvention par la MSA pour le Relais Assistantes Maternelles.

Les dépenses d'amortissement sont calculées lors de l'élaboration du budget primitif, il n'y a donc pas d'écart.

1.3 Les recettes

Au chapitre 70, le Multi-Accueil perçoit 3 types de recettes :

- ✓ Participation des familles : 32 067,56 €
- ✓ Prestations CAF : 62 871,47 €
- ✓ Prestations MSA : 5 469,56 €

Au chapitre 70, le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents perçoivent 2 types de recettes :

- ✓ Prestations CAF : 23 308,12 €
- ✓ Prestations MSA : 1 928,11 €

La Caisse d'Allocations Familiales apporte également des subventions au titre du Contrat Enfance Jeunesse : 14 897,14 € pour le RAM / LAEP et 29 003,70 € pour le Multi-Accueil qui bénéficie également d'une aide du Conseil Départemental de 5 733 €.

Les recettes exceptionnelles proviennent majoritairement (11 873 €) de la Caisse d'Allocations Familiales et sont liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Les subventions d'équilibre, une au titre du Multi-Accueil et l'autre pour le RAM / LAEP, qui sont calculées lorsque toutes les dépenses et recettes ont été réalisées sont bien inférieures aux prévisions grâce à des recettes légèrement supérieures et à des dépenses enregistrées sur 2015 inférieures aux estimations :

- ✓ 18 958,93 € pour le Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents (contre une prévision de 29 145 €)
- ✓ 121 351,58 € pour le Multi-Accueil (contre une prévision de 141 715 €)

Compte tenu de la subvention d'équilibre, les recettes de fonctionnement sont égales aux dépenses de fonctionnement.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
20	Immobilisations incorporelles	800,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 800,00	1 803,65
001	Report déficitaire	0,00	0,00
TOTAL		4 600,00	1 803,65
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	409,98	204,41
13		800,00	482,50
28	Amortissement	2 690,00	2 669,15
001	Report excédentaire	700,02	0,00
TOTAL		4 600,00	3 356,06

2.2 Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont bien inférieures à celles estimées. Elles sont supérieures pour le Multi-Accueil (1 403,32 €) par rapport à celles du Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents (400,33 €).

Elles portent majoritairement, quel que soit le service considéré, sur l'acquisition de mobilier.

2.3 Les recettes

Du côté des recettes, la recette de FCTVA liées aux dépenses s'élève à 204,41 € pour les 3 services. L'autre recette réelle provient de subventions apportées par la Caisse d'Allocations Familiales, pour l'acquisition du mobilier, à hauteur de 482,50 €.

Les recettes d'amortissement sont calculées lors de l'élaboration du budget primitif, il n'y a donc pas d'écart.

Au final, la section d'investissement dégage un excédent de 1 552,41 € en 2015 qui viendra augmenter l'excédent cumulé qui était de 700,02 € au 1^{er} janvier 2015.